



ville de lancy

agenda 21

ailleurs commence ici

coopération
au développement

www.lancy.ch

Problématique générale

De nombreuses populations dans le monde vivent dans des conditions de misère indignes de l'être humain. Manque de ressources, d'eau et d'éducation... Ces populations ne peuvent subvenir seules à leurs besoins essentiels sans une aide internationale.

Situation actuelle à Lancy

Coopération au développement de Lancy

La commune de Lancy consacre 0,7 % de son budget de fonctionnement, soit Fr. 591'458.- (2004) à la coopération au développement. Aides apportées en direction de l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie:
- divers projets d'organisations agréées (Fédération genevoise de coopération au développement, Genève Tiers Monde, etc.),
- quelques projets animés par des organisations de la commune.

Objectifs

- lutter contre la pauvreté dans le monde.
- améliorer les chances de survie et la santé des populations défavorisées.
- réduire le fossé entre les pays riches du Nord et pauvres du Sud.
- contribuer à la paix ici à Lancy et ailleurs dans le monde.

Missions

- Examiner sous l'angle du développement durable l'aide apportée par Lancy au titre de la coopération.
- Analyser les conditions requises pour la promotion des politiques d'aide au développement pour qu'elles s'inscrivent dans la durabilité (aspects sociaux, économiques et environnementaux) et dans le respect des cultures.

Actions proposées par l'Atelier

Ces actions doivent encore être approuvées par le Conseil municipal.

- Elaboration d'une *Charte de la coopération au développement* (en cours de validation).
- *Sensibilisation des habitants de Lancy* aux projets soutenus par la commune.
- Proposition de procédures et de pratiques pour la mise en œuvre d'un *Centre administratif* et citoyen dans les attributions d'aides financières et pour le suivi de dossiers de la coopération internationale de Lancy.

atelier

du

futur

favoriser la participation citoyenne

Problématique générale

La participation des habitants dans la gestion des affaires publiques se fait couramment par délégation à travers les élus (démocratie représentative). Tant la société civile que les individus expriment rarement leurs opinions et leurs attentes (démocratie directe). La démarche Agenda 21 tente de remédier à cet état de fait en encourageant chaque individu à faire des propositions qui seront prises en compte par le Conseil municipal, si elles sont pertinentes. La mise en place de ce mode de participation citoyenne complémentaire nécessite une large information de la population.

Situation actuelle à Lancy

Ce qui a été fait

<ul style="list-style-type: none"> Basés d'une stratégie de communication Dépliant tous médias Articles dans le Lancien Site Internet Deux forums 	<ul style="list-style-type: none"> Exposés aux commissions du Conseil municipal Conférence de presse Radio Cité Stand de la Ville de Lancy et animations lors de la Fête cantonale du Développement durable en juin 04
--	--

La réussite de l'Agenda 21 est fortement tributaire de la communication, gage de mobilisation des habitants.

Objectifs de l'Atelier

L'Atelier du futur « Information » est une structure permanente ayant pour objectif de véhiculer l'information concernant l'Agenda 21 de Lancy à un public le plus large possible en utilisant de manière coordonnée les différents médias afin d'encourager le dialogue social et la participation citoyenne.

Actions proposées par l'Atelier

Ces actions doivent encore être approuvées par le Conseil municipal.
Mise au point d'une *Stratégie de communication* assurant une information constante sur l'Agenda 21 et la participation active des habitants.

Communication permanente

Tournée vers le public

- Base de données d'adresses e-mails et envoi régulier de courriels d'informations Agenda 21.
- Actualisation de l'information et du dialogue sur le site www.lancy.ch et le journal « Le Lancien » (rubrique AG21).
- Communication adaptée à divers publics cibles (résidents, chefs d'entreprises et employés, écoles, immobilier, commerçants, institutions, associations, etc.).

Intercommunale

- Inter-ateliers et ateliers – extérieur.
- De l'avancement de la démarche Agenda 21 de Lancy aux conseillers municipaux.
- Inter-communale.

Communication ponctuelle

- Préparation des « fiches actions », fruit du travail des Ateliers du futur à transmettre au Conseil municipal via le Comité de pilotage.
- Forums.
- Emissions de radios et de télévisions locales.
- Présence aux différentes manifestations d'associations communales et réalisation de panneaux.
- Valorisation d'actions (privées, institutionnelles ou communales) pour le développement durable.
- Accueil des nouvelles entreprises et associations avec un « discours » développement durable.

atelier

du

futur

étapes de l'élaboration de l'Agenda 21





ville de lancy
agenda 21

participation citoyenne

www.lancy.ch

qu'est-ce qu'un

atelier

du

futur ?

De quoi s'agit-il ?

Groupe de travail chargé d'analyser un domaine d'action prioritaire et de proposer des actions à inscrire dans l'Agenda 21 communal.

Qui participe ?

Toute personne résidant ou travaillant à Lancy et intéressée par la problématique (actuellement plus de 50 personnes).

Quelle utilité ?

Favoriser la participation citoyenne pour :

- mieux prendre en compte les préoccupations de chaque habitant,
- donner la parole à ceux qui ne sont pas représentés au Conseil municipal.

Comment fonctionne-t-il ?

Coordination et animation par un membre du Comité de pilotage, secondé par un membre du groupe d'experts.

Avec quelle durée de vie ?

La durée d'un Atelier du futur varie de 6 à 12 mois environ selon la complexité du domaine abordé.

Pour quelle mission ?

Analyse des problèmes ou projets, choix des objectifs à atteindre et moyens à développer pour atteindre les objectifs visés (mesures Agenda 21).

Les priorités relatives aux domaines d'action sont présentées dans un feuillet séparé par demande.

domaines d'actions

Les 13 domaines d'actions indiqués ci-dessous sont considérés comme prioritaires. Cette liste a été approuvée par le Conseil municipal dans l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Lancy.

1. « Information »
2. « Système de management environnemental (SME) »
3. « Coopération au développement »
4. « Gestion des déchets »
5. « Energie »
6. « Aide sociale »
7. « Environnement construit »
8. « Civilité et ordre public »
9. « Gestion des eaux »
10. « Construction »
11. « Sécurité »
12. « Mobilité »
13. « Consommation »



ville de lancy
agenda 21

sme

www.lancy.ch

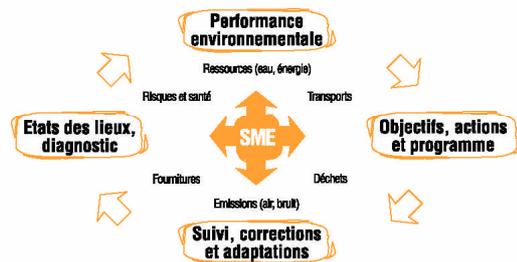
systeme de management environnemental

Problématique générale

Toute administration utilise pour mener ses activités diverses ressources naturelles (matière, énergie, espace) et produit des déchets.

Le SME

Le Système de Management Environnemental (SME) est un outil de gestion interne à l'administration permettant de maîtriser et de réduire les impacts environnementaux et les coûts y relatifs (dans le temps et de façon planifiée).
Il établit la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures et les ressources nécessaires afin d'atteindre les objectifs que l'administration se fixe.
Il s'inscrit dans un processus d'amélioration continue.



atelier

du

futur

Objectifs

Permettre à l'administration de contrôler et réduire continuellement l'impact direct ou indirect de toutes ses activités sur l'environnement.

Avantages potentiels

- une meilleure maîtrise des procédés
- une réduction des coûts
- une motivation accrue du personnel
- une prévention contre des pollutions
- un environnement agréable, propice au travail
- une amélioration de l'image auprès des clients et du public
- plus de transparence

Etat d'avancement

Un mandataire dresse actuellement l'état des lieux et pose le diagnostic.